

Prévoyance

“Sérénité Obsèques”

Anticipez
pour la **tranquillité**
de vos **proches**



Vauban
Humanis



Une solidarité d'avance

Sérénité Obsèques :

facilitez la vie de vos proches

Osons parler
d'obsèques !
Car prévoir, c'est
la meilleure façon
de soulager
vos proches
le moment venu.



Anticiper, c'est s'assurer une tranquillité d'esprit...
... pour n'avoir plus qu'à profiter du meilleur : **la vie.**

Vauban Humanis met à votre disposition **Sérénité Obsèques**, une offre vous permettant de :

- ➔ garantir le capital nécessaire pour vos obsèques,
- ➔ transmettre à l'avance vos volontés avec la certitude qu'elles seront respectées à la lettre.

● Constituez un capital pour avoir l'esprit tranquille

Préserver vos proches, c'est prévoir un capital qui les aidera à faire face aux dépenses à engager pour l'organisation des obsèques.

Avec Sérénité Obsèques :

- Vous assurez le financement de vos obsèques.
- Vous mettez vos proches à l'abri des difficultés financières. À votre décès, le capital sera versé au(x) bénéficiaire(s) que vous aurez désigné(s) pour le règlement des obsèques et des frais annexes.

Vos avantages

- ➔ Vous choisissez librement le montant du capital que vous souhaitez pour l'organisation de vos obsèques : 1500 €, 3000 €, 4000 €, 5000 € ou 6000 €.
- ➔ Vous définissez comment vous souhaitez régler vos cotisations : soit en une seule fois à la souscription (prime unique), soit pendant 10 ans (prime périodique), soit jusqu'à votre décès (prime viagère).
- ➔ Si vous avez choisi le règlement de votre cotisation en prime périodique ou viagère, vous déterminez la fréquence de vos versements : annuels, trimestriels ou mensuels.

Le saviez-vous ?

Les obsèques coûtent de plus en plus cher :
3 900 € en moyenne selon une enquête de l'UFC-Que Choisir avec une augmentation de plus de 34 % en 10 ans (1998-2008).



● **Assurez** le respect de vos volontés

Préparer vos funérailles, c'est avoir la garantie que tout se déroulera comme vous le désirez. C'est aussi éviter à vos proches, par méconnaissance, de faire des choix qui ne seraient pas les vôtres.

Grâce à notre service «dépôt et gestion des volontés», vous êtes assuré du parfait respect de vos souhaits.



La gestion de vos volontés

- ➔ À la souscription, vous recevez un formulaire de Gestion des Volontés. Vous avez tout votre temps pour le compléter. Pour vous aider à le remplir, **nous vous offrons le Guide de Dépôt des Volontés**. Vous y trouverez des informations pratiques sur l'organisation des funérailles.
- ➔ Bien entendu, **nos conseillers sont à votre disposition** pour vous aider et conforter vos souhaits en toute confidentialité.
- ➔ **Vous pouvez désigner un mandataire** (personne de confiance) et jusqu'à 3 personnes complémentaires, qui seront informés de vos choix.
- ➔ Après contrôle de conformité réglementaire et de cohérence, votre formulaire est **enregistré et sécurisé**.
- ➔ **Vous pouvez modifier** vos volontés autant de fois que vous le jugez nécessaire.
- ➔ Tous les 5 ans, nous revenons vers vous pour vous assurer du maintien de vos souhaits.



À votre décès, sous 48 h par courrier, nous restituons intégralement vos volontés aux personnes désignées par vos soins.

7 Sérénité Obsèques : bonnes raisons de souscrire

- 1 Vous avez la certitude que vos proches seront informés très rapidement de vos souhaits.
- 2 Votre cotisation est fixée à l'adhésion : le tarif n'augmente pas en fonction de votre âge.
- 3 Vous n'avez ni questionnaire médical, ni examen de santé. Il vous suffit d'avoir moins de 86 ans pour pouvoir souscrire.
- 4 Vous êtes garanti immédiatement en cas d'accident. En cas de décès par maladie dans les 18 premiers mois (réduits à 12 mois en prime unique), vos cotisations seront remboursées à vos proches (hors primes d'assurance).
- 5 Votre contrat prévoit une assistance rapatriement du corps sans délai de carence.
- 6 Votre conjoint bénéficie d'une réduction de 20% sur sa cotisation si vous adhérez en couple*.
- 7 Votre famille bénéficie d'une assistance téléphonique pour toutes les démarches et formalités consécutives au décès.

** Sur les cotisations périodiques ou viagères.*



Simplicité, facilité, réactivité et accompagnement : Vauban Humanis, un partenaire toujours proche de vous.

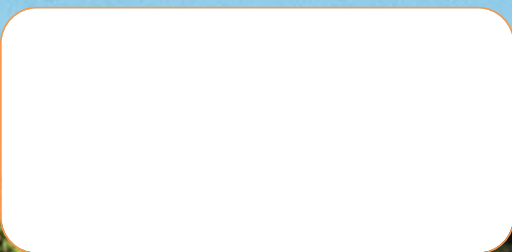
Vauban Humanis, groupe de protection sociale, met à votre disposition des solutions performantes pour répondre à vos besoins et à ceux de votre famille, en retraite, santé, prévoyance, épargne et action sociale.

Vauban Humanis partage, avec l'ensemble de ses partenaires, des relations basées sur l'écoute et la proximité.

Conscient des réalités de l'environnement, Vauban Humanis adopte la signature "Une solidarité d'avance" qui souligne une démarche permanente d'accompagnement et d'innovation, afin de vous offrir des services et des produits de qualité, en phase avec vos attentes.

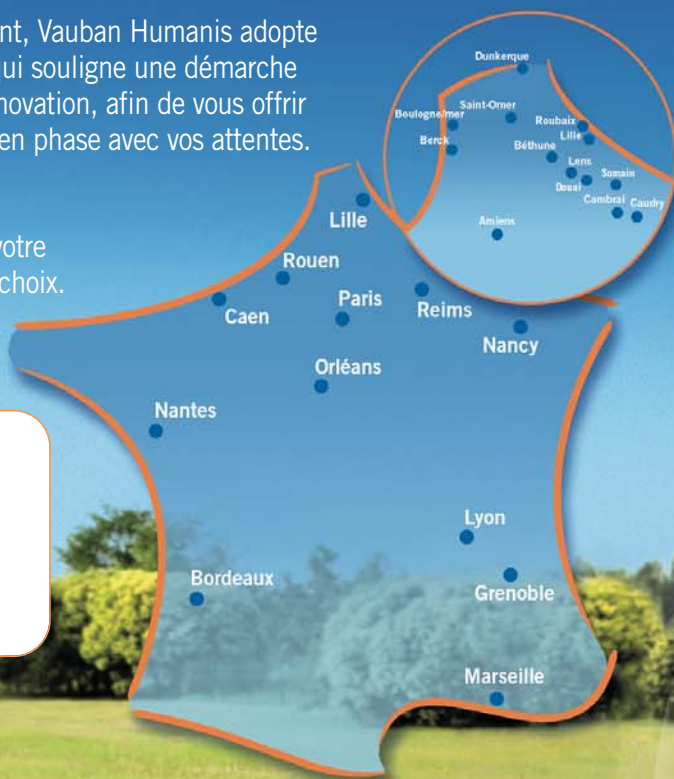
Votre conseiller Vauban Humanis est à votre disposition pour vous guider dans votre choix.

Contactez-le !



N°Azur 0 810 82 82 26
prix appel local

Du lundi au vendredi de 9 h à 19 h



Toutes les coordonnées de vos délégations régionales
sur www.vaubanhumanis.com

AUXIA Assistance - Entreprise régie par le Code des assurances. Société Anonyme au capital de 480 000 euros entièrement libéré. 351 733 761 RCS Paris. Siège social : 29, rue Cardinet - 75858 Paris Cedex 17.
AUXIA - Entreprise régie par le Code des assurances. Société anonyme au capital entièrement libéré de 74 545 776 euros 422 088 476 RCS Paris. Siège social : 29, Rue Cardinet - 75858 Paris Cedex 17.
Vauban Humanis Conseil - SARL au capital de 1 409 000 euros. Siège social : 8, boulevard Vauban - 59000 Lille. Société de courtage en Assurances exerçant sous le contrôle de l'ACAM - 61, rue Taitbout - 75009 Paris. B 487 543 803 RCS Lille. N° d'immatriculation à l'ORIAS (www.orias.fr) : 07 025 824.

www.vaubanhumanis.com

**Vauban
Humanis**
Une solidarité d'avance